



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par l'adoption du règlement d'urbanisme n° 355 relatifs à la démolition de bâtiments.

AVIS PUBLIC est donné par ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du **14 septembre 2026**, le projet de règlement 355 relatif à la démolition de bâtiments désignés comme biens patrimoniaux ou bénéficiant d'un statut juridique, en tout ou en partie.

Une consultation publique aura lieu le **30 septembre 2026**, à 16 h, à l'hôtel de ville situé au 933, 2e Concession. Cette consultation publique a pour but de recueillir les commentaires et de répondre aux questions des personnes intéressées concernant le projet de règlement, lequel vise à :

- Encadrer la démolition de bâtiments désignés comme biens patrimoniaux ou bénéficiant d'un statut légal, en tout ou en partie, en interdisant une telle démolition à moins que le propriétaire n'ait préalablement obtenu un certificat d'autorisation à cette fin.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 933, 2e Concession du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00.

Donné à Elgin, le 17 septembre 2026

Guyline Carrière
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité du Canton de Elgin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidente d'Huntingdon, certifie avoir publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits indiqués par le conseil entre 8h et 16h ce 18 septembre 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de septembre 2026

Guyline Carrière
Directrice-générale et Greffière-trésorière